1. L’analyse conditionnelle de la liberté par G.E. Moore

Pouvoir conditionnel:

X aurait pu (peut) faire A =df X aurait fait (fera) A, si telle condition s’était réalisée

si X l’avait voulu (le veut)

Liberté conditionnelle:

X est libre de faire A =df X peut faire A et X peut faire non-A

= X fera A si X le veut et fera non-A s’il ne le veut pas

Nécessité conditionnelle

X *ne peut pas* faire A … dans telles conditions

Distinguer Np : nécessité absolue, inconditionnelle et

N(si q alors p) : nécessité de la condition, nécessité conditionnelle de p

N (E se produira) et N (si C se produit, E se produira)

N (X fera A) et N(si X veut A, X fera A)

Compatibilité de la nécessité conditionnelle et du pouvoir conditionnel opposé

N (si X veut A, X fera A) et X peut ne pas faire A (si X ne veut pas A, X ne fera pas A)

Ces distinctions et cette compatibilité ne dépendent pas du sens de ‘pouvoir’ ni de ‘nécessaire’, seulement de l’analyse syntaxique, et de l’inter-définition entre ‘possible’-‘pouvoir’ et ‘nécessaire’

Distinctions sémantiques

* Possibilité logique: non contradiction; métaphysique : Dieu peut le faire
* Pouvoir au sens de capacité (physique, ou compétence): X peut faire A = X a la capacité de faire A (discuter en anglais), même si X n’en a pas l’opportunité (X est seul)
* Pouvoir au sens d’opportunité: X peut faire A = X a l’occasion (immédiate) de faire A (discuter en anglais, puisqu’un Américain est à sa table)
* Pouvoir au sens épistémique: X peut faire A = pour autant qu’on le sache, il n’y a pas d’impossibilité (obstacle, nécessité opposée) à ce que X fasse A.
* Pouvoir au sens moral, légal: permis

Non seulement la contrainte est opposée à la liberté ainsi analysée, mais aussi le fatalisme de l’action (qui peut ne pas s’opposer à la volonté, mais supprime l’alternative conditionnelle opposée).

Fatalisme du vouloir?

Ne pas conclure du fait qu’*en un sens* X n’aurait pas pu faire autre chose (que A) qu’il n’aurait pas fait autre chose, s’il avait voulu faire autre chose, et donc qu’il soit faux qu’*en un sens*, il pouvait ne pas faire A

Liberté du vouloir – possibilité de vouloir autrement

* « nous aurions fait ce choix si nous avions choisi *de faire le choix*».
* pouvoir au sens épistémique: chaque fois que nous avons plusieurs lignes d’actions en vue, il est *possible* de choisir n’importe laquelle,  *au sens où* nous ne pouvons pas connaître alors le choix que nous ferons. Importance pratique : nous ignorons notre choix futur, et c’est pourquoi nous délibérons

1/ Nous aurions souvent agi différemment si nous l’avions choisi

2/ nous aurons souvent fait un autre choix si nous avions choisi de faire ce choix différent

3/ il était preque toujours possible que nous décidions d’un autre choix (nul ne pouvait savoir de façon certaine que nous ne ferions pas ce choix)

Les trois sont compatibles avec le déterminisme

2. L’analyse conditionnelle et le langage ordinaire : notes sur Austin « ‘Pouvoirs’ et ‘si’ »

Moore distingue mais pour assimiler

1) X aurait pu agir autrement, s’il l’avait voulu

2) X aurait agi autrement, s’il l’avait voulu

Moore suit la 2e, sans bp d’explication.

Remarques d’Austin :

- sur la distinction entre 1) et 2)  : ce n’est pas la même chose qui est exprimée, même si parfois le sens paraît proche (j’aurais pu courir 5 km si j’avais voulu, j’aurais couru 5 km si j’avais voulu). Mais ‘j’aurais pu’ renvoie plutôt à la capacité ou à l’opportunité, tandis que « j’aurais couru 5 km si j’avais voulu » indique la force de caractère plus qu’une condition

- sur 1) : pas condition causale, comme le serait « j’aurais pu passer par là, si j’avais été plus maigre ». Idée que le pouvoir/capacité tient à la condition causale, mais pas à la volonté. *J’aurais pu, si j’avais voulu* indique que l’on avait l’opportunité (et la capacité) et qu’il aurait suffi de la saisir

* En fait on peut inférer le conséquent, sans poser l’antécédent : pas vraie implication. Et contraposée n’a pas grand sens
* Idée que ‘si je l’avais voulu’ ou ‘s’il l’avait voulu’ exprime moins une condition de la possession du pouvoir qu’un indice du type de pouvoir (liberté)
* Le ‘si’ n’indique pas toujours une condition, mais aussi hésitation : il y a du jus de fruit, si vous en voulez (ne dit pas que c’est une condition pour qu’il y en ait) ; ou « je vous ai remboursé, si vous vous souvenez »
* « j’aurais pu » n’est souvent pas un vrai conditionnel, mais plutôt un indicatif passé : « j’avais la possibilité » (j’avais pu), mais le conditionnel vient de ce que l’action n’a pas été réalisée et qu’il y a une attraction modale ( ?)

- Sur 2) analyse le « pouvoir » en « faire, si »

(i) X aurait pu agir autrement = (ii) X aurait agi autrement s’il l’avait voulu

Chisholm : l’une peut être vraie et l’autre fausse (mais en quel sens ?)

Austin :

* j’aurais couru 5 km si j’avais voulu : indique la force de caractère plus qu’une condition causale
* ‘je le ferai si je le choisis’ ne permet pas le détachement du conséquent, mais la contraposée n’est pas claire
* En tout cas, pas condition causale : différence entre ‘I shall ruin him, if I choose’ et ‘I shall ruin him, if I am extravagant’
* « Je le ferai si je veux » : « je le ferai » exprime une intention et le « si je veux » ne conditionne pas l’intention, mais caractérise l’objet du verbe. « Je vais l’épouser si je veux » = « j’ai l’intention de (l’épouser si je veux) »

Ne prouve pas que l’analyse conditionnelle est fausse (encore moins le compatibilisme), plutôt qu’elle ne rend pas compte de ce que nous voulons dire le plus souvent quand nous disons « si je veux », et surtout quand nous disons que « X aurait pu agir autrement ». On veut exprimer une dépendance absolue de l’action. L’analyse conditionnelle est donc une révision de notre intuition, pas une explicitation

3. L’analyse conditionnelle et la logique

Smith aurait pu sauver l’enfant qui se noyait = Si Smith avait choisi de sauver l’enfant qui se noyait, Smith aurait sauvé l’enfant qui se noyait.

Lehrer contre l’analyse conditionnelle de la causalité

(1) Si la condition causale C est réalisée, S fera A

(2) Sauf si C est réalisée, S ne peut pas faire A

(3) C n’est pas réalisée

Lehrer-van Inwagen contre l’analyse conditionnelle de la liberté :

(i) Smith aurait pu manger l’un des bonbons rouges

(ii) Si Smith avait choisi de manger l’un des bonbons rouges, alors il aurait mangé un des bonbons rouges

(iii) Smith ne peut pas choisir de manger l’un des bonbons rouges

Supposons que Smith ait une peur pathologique à la vue du sang et que les bonbons soient de la couleur du sang. Alors, il se peut très bien que Smith ait été incapable de *choisir* de manger un des bonbons rouges. Et, dans ce cas, il n’aurait pas pu manger un des bonbons rouges. Néanmoins, nous pouvons supposer que, s’il *avait*  choisi de manger un des bonbons, il l’aurait fait.

Réparer l’analyse conditionnelle

Eliminer (iii) : ajouter que Smith *aurait pu* choisir de manger des bonbons rouges

Si Smith avait choisi de manger un des bonbons rouges, alors Smith aurait mangé un de ces bonbons rouges, et si Smith avait choisi de choisir de manger un des bonbons rouges, alors Smith aurait choisi de manger un des bonbons rouges, et Smith aurait pu choisir de choisir de manger un des bonbons rouges.

*Objection :* ‘aurait pu’ pas éliminé, analyse infinie

*Autre tentative*: si *x* avait voulu faire *y* (plus que rien d’autre), alors *x* aurait fait *y* et A

Supposons, par exemple, que Jones a reçu une drogue qui rend indifférent à toute sorte de nourriture – sans révulsion à l’idée de la nourriture, mais simplement complètement indifférent à manger. Il semble correct de dire (en *quelque* sens de ‘possible’) qu’il n’était pas possible que, dans cette situation, Jones ait *voulu* manger un bonbon rouge. Pourtant il ne semble pas suivre que Jones n’aurait pas pu en manger un, qu’il n’était pas en son pouvoir d’en manger un. Après tout, les gens font parfois ce qu’ils n’ont aucun désir particulier de faire. (vouloir ≠ choisir, ce n’est pas un acte)

*Objection*: si Jones avait voulu en manger un, il l’aurait fait ; mais s’il avait voulu en manger un, il n’aurait pas reçu la drogue ; car : s’il a reçu la drogue, il ne peut pas vouloir en manger un. (Le ‘il aurait pu en manger un’ suppose qu’on *neutralise* la considération des circonstances).

Considérez le pauvre Smith, comateux dans son lit d’hôpital : Smith ne peut pas sortir du lit, et si Smith voulait sortir du lit, il le ferait

*Nouvelle réparation* Pour éviter cette objection, ajouter une précision A :

*x* aurait pu faire *y* =df si *x* avait voulu faire *y*, *x* aurait fait *y* et il est faux que, si *x* avait voulu faire *y*, *x* aurait possédé certains avantages à l’égard de l’action de faire *y* que *x* ne possède pas actuellement

Cette analyse n’a pas pour conséquence que Smith (notre névrotique) aurait pu manger un bonbon rouge. Car, même s’il est vrai que Smith aurait mangé un bonbon rouge s’il l’avait voulu, il est également vrai que s’il avait voulu manger un bonbon rouge, il aurait eu un avantage à l’égard de cette action qu’il ne possède pas en fait : il aurait été libre à l’égard de sa névrose particulière. De la même façon, si Smith avait voulu sortir de son lit d’hôpital, il aurait eu un avantage vis-à-vis de cette action qu’il ne possédait pas en fait : la conscience

*Objection :* Si je voulais prendre un vol pour Washington, j’en viendrais à posséder un certain avantage à l’égard du vol pour Washington : un siège réservé sur un vol vers Washington ; et cet avantage est un avantage que je ne possède pas actuellement. Mais ce fait n’implique évidemment pas que je ne pourrais pas m’envoler pour Washington.

Nouvelle réparation

Si *x* avait voulu faire *y*, *x* aurait fait *y* et le fait que *x* veuille faire *y* n’aurait pas été suffisant (au sens logique large) pour que *x* possède un avantage à l’égard de faire *y* que *x* ne possédait pas en réalité.

Idée de l’Analyse : L’Analyse est correcte si une analyse conditionnelle est correcte, et incorrecte seulement si aucune analyse conditionnelle n’est correcte.